

**Instruction n° DGS/VSS/VSS1/DGOS/PF/PF2/2016/145 du 10 mai 2016
relative aux échographies endocavitaires**

10/05/2016

Cette instruction a pour objet de rappeler aux professionnels de santé pratiquant des échographies endocavitaires les impératifs de respecter les recommandations en vigueur du Haut Conseil de la santé publique, aussi bien en établissement de santé que dans le secteur des soins de ville et de poser de façon raisonnée les indications des actes d'échographie endocavitaire dans le respect des recommandations pour la pratique clinique portées par la Haute Autorité de santé.